

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 16 - 18 mai 2001

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2001/INF/7
20 avril 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ET DES MESURES PRISES EN CONSÉQUENCE PAR LA DIRECTION—PROGRAMME DE PAYS— MOZAMBIQUE (1998–2001)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).



RECOMMANDATIONS DU PAM (JUILLET 2000)	RÉPONSE IMMÉDIATE DE LA DIRECTION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES (A LA FIN MARS 2001)
SYSTÈMES ET PROCÉDURES D'APPUI DU PROGRAMME DE PAYS			
1. Décentralisation 1.1 Renforcer le bureau du conseiller régional pour les programmes; fournir au bureau de région les fonds et les connaissances spécialisées nécessaires pour organiser des ateliers de programmation réguliers dans une région où le développement représente une activité principale.	1.1 La création de trois nouveaux bureaux extérieurs pour la région Afrique devrait permettre d'exécuter ces recommandations.	Bureau régional Afrique (OSA), siège	1.1 La décentralisation du Bureau régional Afrique basé au siège en trois zones de localisation en Afrique devrait être achevée d'ici septembre 2001. En attendant, le siège étudie la dotation de personnel et autres besoins des bureaux de région et des bureaux auxiliaires.
1.2 Définir avec précision les domaines respectifs de responsabilité du siège du PAM et des bureaux de région/de pays en matière de définition des programmes et d'appui technique, avec des règles de procédure plus claires.	1.2 La directive relative à la décentralisation du Département des opérations (OD), qui clarifie les rôles et les responsabilités, a été finalisée; après approbation du Directeur exécutif, elle devrait être diffusée à l'ensemble du personnel en octobre 2000.	Bureau du Sous-Directeur exécutif (ODD) siège	1.2 La directive relative à la décentralisation de OD a été publiée en octobre 2000. Elle sera mise à jour à la mi-2001 afin de rendre compte de la nouvelle situation, une fois la décentralisation réalisée, après septembre 2001.
2. Budgets 2.1 Mettre au point une formule plus appropriée pour calculer les coûts d'appui directs (CAD) pour les programmes de pays.	2.1 Le calcul des CAD pour le développement est en cours d'examen. Le Bureau du budget (OEEDB) recherche des solutions pour les zones problématiques où ils peuvent être appliqués dans le cadre des politiques actuelles de dotation en ressources et de financement à long terme.	OEEDB siège	2.1 Voir réponse de la Direction.
3. Ressources humaines 3.1 Assurer une dotation en personnel fixe minimale (à l'échelle nationale et internationale) pour gérer les programmes dans de bonnes conditions et établir des profils de personnel dont les compétences permettront de définir les programmes et les postes d'appui nécessaires.	3.1 ODD reconnaît que chaque bureau de pays doit disposer d'un personnel de base minimum pour gérer les programmes dans de bonnes conditions, tout en respectant les politiques de dotation en ressources et de financement à long terme du PAM, notamment au niveau du recouvrement intégral des coûts. ODD participe à un groupe de travail interdivisions sur les CAD présidé par OEEDB qui examine chaque année la dotation en personnel des bureaux de pays ainsi que les structures	ODD siège	3.1 OEEDB sera chargé des missions conjointes OEEDB/ODD/ ODP/bureau de pays qui se dérouleront en avril 2001 dans environ 15 bureaux de pays. L'un des objectifs de ces missions sera d'élaborer un modèle de structure de soutien au bureau de pays pour répondre aux besoins et aux contraintes de divers bureaux

RECOMMANDATIONS DU PAM (JUILLET 2000)	RÉPONSE IMMÉDIATE DE LA DIRECTION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES (A LA FIN MARS 2001)
	des coûts de fonctionnement locaux. L'un des objectifs de ce groupe est de déterminer, conjointement aux bureaux de région et de pays, les tarifs de CAD annuels appropriés par tonne pour chacun des bureaux de pays. Ces taux sont ensuite utilisés pour compenser ou financer les structures d'appui des bureaux de pays.		de pays, ainsi que d'établir une limitation des coûts et une politique de dotation en ressources et de financement à long terme.
3.2 Maintenir les deux bureaux auxiliaires existants.	3.2 Le niveau du tarif annuel de CAD par tonne au Mozambique dépendra du maintien des deux bureaux auxiliaires existants. Le groupe de travail sur les CAD, en coordination avec OSA et les bureaux de pays du Mozambique, étudieront également ce type de questions.	OSA siège	3.2 Le siège prévoit des missions en avril 2001 dans des bureaux de pays choisis, chargés de divers portefeuilles, pour étudier les besoins de CAD, y compris les besoins particuliers des bureaux auxiliaires dans certains pays. Les conclusions des missions aideront le PAM à définir des critères pour établir les niveaux de CAD à l'avenir.
ANALYSE ET CARTOGRAPHIE DE LA VULNÉRABILITÉ (ACV)			
4.1 Revoir le mandat de l'Unité ACV afin de permettre à l'ACV de se concentrer davantage sur le renforcement de capacités durables, au sein du gouvernement, en matière d'alerte rapide et d'analyse de la vulnérabilité.	Le bureau de pays donne son accord: 4.1 La mission actuellement en cours (novembre 2000) aidera l'Unité ACV du Mozambique à préparer les données sur la sécurité alimentaire qui permettront d'établir le schéma de stratégie de pays (SSP); ces données serviront de base pour revoir le mandat de l'Unité ACV.	Unité ACV du bureau de pays	4.1 Une mission a été réalisée en novembre 2000 et les résultats (carte y compris) ont été inclus dans le SSP.
4.2 Réaliser dès que possible une analyse actualisée des vulnérabilités chroniques.	4.2 Une analyse et une cartographie des vulnérabilités chroniques seront préparées d'ici fin novembre 2000.		4.2 Une analyse des vulnérabilités chroniques a été effectuée de janvier à mars 2001 et le programme de pays tient compte des résultats obtenus.



RECOMMANDATIONS DU PAM (JUILLET 2000)	RÉPONSE IMMÉDIATE DE LA DIRECTION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES (A LA FIN MARS 2001)
4.3 Fonder le ciblage géographique pour le prochain programme de pays sur une analyse actualisée des vulnérabilités chroniques.	4.3 Le ciblage du prochain programme de pays sera basé sur la nouvelle analyse des vulnérabilités chroniques.		4.3 La stratégie de réduction de la pauvreté mise en œuvre par le gouvernement considère l'ACV comme un outil essentiel pour analyser et suivre les programmes de réduction de la pauvreté.
RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS			
5. Education (général)			
5.1 Maintenir et, si possible, accroître l'appui au secteur de l'éducation pendant la période restante du programme de pays actuel et pendant le prochain, tout en portant à 60 pour cent la proportion des ressources d'aide alimentaires ciblées sur les filles.	Le bureau de pays donne son accord: 5.1 Cette recommandation sera mise en application grâce à l'Initiative en faveur de l'alimentation scolaire du Gouvernement des Etats-Unis. Le SSP sera modifié pour garantir un élargissement de l'aide alimentaire aux filles.	Bureau de pays	5.1 et 5.2 Le SSP prévoit d'accroître l'aide destinée aux filles, y compris une activité consacrée à leur éducation.
5.2 Examiner, en coordination avec le service de l'égalité entre les sexes, des formes de collaboration dans les programmes d'éducation destinés aux filles.	5.2 Un plan d'action, élaboré au cours de la préparation du SSP, permettra d'appliquer cette recommandation.	Bureau de pays, Ministère de l'éducation	
5.3 Inclure des activités d'alphabétisation pour adultes dans les districts concernés par le Fonds alimentaire, au titre d'activités vivres pour la formation.	5.3 Cette recommandation ainsi que le bien-fondé de l'activité du Fonds alimentaire en tant que stratégie appropriée seront examinés lors de la planification du SSP.	Bureau de pays	5.3 Les programmes d'alphabétisation des adultes seront déterminés au cours de l'évaluation des activités du nouveau programme de pays.
5.4 Décentraliser la supervision et le suivi des programmes afin de permettre aux autorités des provinces et des districts de participer davantage à la gestion et de faire connaître leurs problèmes et leurs préoccupations.	5.4 Un réseau de suivi sera mis au point, les bureaux auxiliaires étant intégrés au nouveau plan de travail.	Bureau de pays	5.4 L'institution d'un réseau de suivi a été débattue avec les bureaux auxiliaires et la proposition d'un plan est en cours.
5.5 Fournir des informations sur les missions et les politiques du PAM aux échelons des provinces et des districts afin d'éviter les malentendus sur la nature et la portée de l'assistance fournie par le PAM.	5.5 Une brochure d'information sur les activités sera diffusée.	Bureau de pays, personnel de projet	5.5 Une brochure d'information et une stratégie de sensibilisation des partenaires (comprenant des données sur les règles du



RECOMMANDATIONS DU PAM (JUILLET 2000)	RÉPONSE IMMÉDIATE DE LA DIRECTION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES (A LA FIN MARS 2001)
			PAM et du Ministère de l'éducation) ont été préparées et approuvées par le ministère en mars 2001.
5.6 Informer les communautés des règles et critères du Ministère de l'éducation concernant les sites et la construction des écoles pour éviter tout malentendu sur ce qui peut être réalisé.	5.6 Une brochure d'information sur les activités sera diffusée.	Bureau de pays, personnel de projet	5.6 Voir 5.5.
6. MOZ 5160—Alimentation des élèves des internats et des régions touchées par la sécheresse			
6.1 Maintenir les programmes d'alimentation dans les internats pendant la période restante du programme de pays et au moins pendant la durée du prochain programme de pays.	Le bureau de pays donne son accord: 6.1 Ce volet sera intégré aux nouveaux SSP et programmes de pays s'il est approuvé par le Conseil d'administration.	Bureau de pays	Les activités indiquées aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont inscrites au SSP proposé et à l'avant-projet de programme de pays.
6.2 Continuer à soutenir la formation des enseignants pour élargir l'accès à l'éducation primaire et élever la qualité de l'éducation.	6.2 Ce volet figure aux nouveaux SSP et programmes de pays.	Bureau de pays	
6.3 Maintenir le programme d'alimentation scolaire destiné aux enfants dans le cadre du programme scolaire au niveau EP2 lors de la phase de transition de la fusion des écoles EP1 et EP2.	6.3 Ce volet fera partie des nouveaux SSP et programmes de pays; il est déjà intégré à un Mémoire d'accord passé entre le PAM et le Ministère de l'éducation.	Bureau de pays	
6.4 Analyser la rentabilité du programme expérimental qui remplacera les distributions alimentaires du PAM par des versements en espèces dans des internats choisis.	6.4 Une étude sera réalisée en 2001 simultanément au lancement de séminaires de gestion des internats.	Bureau de pays	6.4 Une étude a été programmée pour avril 2001.
6.5 Soutenir la rénovation des internats afin d'améliorer les conditions de vie, notamment des filles, ainsi que leur fonctionnement et leur entretien.	6.5 Priorité sera accordée à cette recommandation dans le nouveau SSP.	Bureau de pays	6.5 Priorité a été donnée à cette activité dans le SSP et l'avant-projet du programme de pays.





RECOMMANDATIONS DU PAM (JUILLET 2000)	RÉPONSE IMMÉDIATE DE LA DIRECTION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES (A LA FIN MARS 2001)
6.6 Insister à nouveau pour que la production alimentaire soit assurée par les écoles afin de compléter, puis remplacer, l'aide alimentaire du PAM, ainsi que les articles non alimentaires et les subventions financières.	6.6 Les possibilités de production alimentaire seront analysées par le Ministère de l'éducation en 2001 dans le cadre de la planification d'un retrait progressif.	Ministère de l'éducation	6.6 Le Ministère de l'éducation analysera les possibilités de production alimentaire lors de l'évaluation de l'activité au cours de la seconde moitié de 2001.
7. MOZ 5331—Activité de construction d'écoles primaires			
7.1 Le soutien apporté dépendra de la collaboration d'autres partenaires pour fournir des matériaux de construction de qualité appropriée et du respect des règles du Ministère de l'éducation en matière de conception et de localisation des écoles.	Le Bureau de pays donne son accord: 7.1 Les matériaux de construction seront financés par un groupe de donateurs dans le cadre du Plan stratégique pour le secteur de l'éducation.	Bureau de pays	7.1 Une présentation du Ministère de l'éducation à un groupe de donateurs est prévue fin mars. Un plein accord devrait être donné.
7.2 Poursuivre la collaboration avec les ONG non seulement parce que ces activités peuvent être du ressort du mandat et des compétences de certaines d'entre elles, mais qu'elles peuvent aussi porter sur la formation et la fourniture d'articles non alimentaires complétant l'assistance alimentaire du PAM.	7.2 Les réunions d'information organisées pour les ONG feront partie de l'exécution de la nouvelle phase d'activité.	Bureau de pays	7.2 Les réunions d'information prévues pour les ONG débiteront après la présentation du programme de pays fin avril.
8. Programme LOA (lait/huile/sucre)			
8.1 Retirer graduellement l'assistance au programme LOA pendant la période restante du programme de pays et aborder avec les nouveaux responsables du Ministère de la santé la question du remplacement du PAM par une autre institution appropriée.	Le bureau de pays donne son accord: 8.1 L'évaluation du programme de pays a été envoyée au Sous-Ministre de la santé et la question d'un retrait progressif a été étudiée au cours d'une réunion. Le Ministère de la santé recherche actuellement d'autres possibilités de financement.	Bureau de pays Ministère de la santé	8.1 Aucun changement depuis le rapport précédent.
8.2 Débattre avec l'UNICEF de la possibilité que cette organisation reprenne la coordination et le suivi du programme LOA ainsi que la fourniture du lait, le PAM continuant à assumer la responsabilité des autres volets.	8.2 L'UNICEF a été officiellement informé du retrait progressif du programme et s'entretient actuellement avec le Ministère de la santé sur la possibilité de prendre en charge l'alimentation thérapeutique.	Bureau de pays	

RECOMMANDATIONS DU PAM (JUILLET 2000)	RÉPONSE IMMÉDIATE DE LA DIRECTION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES (A LA FIN MARS 2001)
8.3 Soumettre officiellement au Ministère de la santé le rapport d'évaluation sur le programme LOA ainsi que les commentaires s'y rapportant, et obtenir les remarques de celui-ci.	8.3 Le rapport a été soumis; aucun autre commentaire n'a été ajouté depuis la réunion décrite précédemment (8.1).	LOA	
9. "Locaux d'attente pour les femmes enceintes"			
9.1 Envisager la construction de locaux d'attente au titre des activités du Fonds alimentaire dans les districts où règne l'insécurité alimentaire, dans tous les cas où les communautés concernées en formulent la demande. L'aval devrait être donné sous réserve que le Ministère de la santé et d'autres partenaires (ONG) apportent des matériaux et d'autres ressources permettant une construction conforme aux plans de bâtiments approuvés par le Ministère de la santé.	Le bureau de pays donne son accord: 9.1 Cette question continue à être débattue avec le Ministère de la santé. Le ministère examine actuellement le financement de ces locaux. Si des fonds ne pouvaient être obtenus, cette activité serait à nouveau étudiée.	Bureau de pays	9.1-9.3 Cette activité n'est plus inscrite aux nouveaux SSP et programmes de pays.
9.2 Débattre avec le Ministère de la santé des modalités concernant les locaux d'attente dans les districts où le Fonds alimentaire est actif, au cas où ces infrastructures et leur fonctionnement demeurerait des priorités du plan national de santé.	9.2 Aucune action ne sera prise tant que le Ministère de la santé ne prendra une décision sur les locaux d'attente. Cette question, ainsi que la précédente, seront étudiées au cours des réunions de préparation du SSP.	Bureau de pays, Ministère de la santé	
9.3 Etudier la possibilité d'inclure dans les activités du Fonds alimentaire des mesures de vivres pour la formation dans le domaine de la nutrition, la formation étant dispensée par le personnel du Ministère de la santé ou des ONG, à l'intention des utilisatrices des locaux d'attente et des femmes des communautés où sont situés ces locaux.	9.3 Aucune action n'a été prise, la question des locaux d'attente n'ayant pas été clarifiée. Le Ministère de la santé a toutefois indiqué qu'il ne souhaite pas que les femmes venant en soin bénéficient d'une aide alimentaire.	Bureau de pays	





RECOMMANDATIONS DU PAM (JUILLET 2000)	RÉPONSE IMMÉDIATE DE LA DIRECTION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES (A LA FIN MARS 2001)
10. VIH/SIDA			
10.1 Définir pour l'avenir des mesures de sécurité alimentaire concernant le VIH/SIDA, d'entente avec le groupe thématique VIH/SIDA du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, dans le contexte d'une démarche de programme à long terme et à large assise.	Le Bureau de pays donne son accord: 10.1 Plusieurs réunions ont été organisées avec l'UNAIDS, l'UNICEF et le Ministère de la femme et de l'action sociale sur la manière d'intégrer les questions touchant au VIH/SIDA dans le Fonds alimentaire. Ce thème sera étudié plus en profondeur au cours du second débat du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et lors de la préparation du SSP.	Bureau de pays	10.1 Des réunions avec les Nations Unies, la Banque mondiale et les ministères publics concernés continuent à être organisées et des idées d'activités ont été avancées. Le PAM, au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, veillera à ce que des ressources, à hauteur de 25 pour cent, soient consacrées aux activités portant sur le VIH/SIDA. Cette décision est prise en compte dans le SSP et l'avant-projet du programme de pays.
11. MOZ 5935—Fonds alimentaire			
11.1 Envisager un changement de principal partenaire national pour le Fonds alimentaire, en remplaçant l'Institut national pour la gestion des catastrophes par le Ministère de l'agriculture et du développement rural.	Le Bureau de pays donne son accord: 11.1 Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération approuve la recommandation en principe. Le changement de partenaire d'exécution sera discuté plus amplement lors de l'élaboration du SSP.	Bureau de pays, Gouvernement du Mozambique	11.1 La recommandation est appliquée dans le SSP.
11.2 Fournir au Ministère de l'administration d'Etat une information complète sur les buts et objectifs du Fonds alimentaire.	11.2 Le Ministère de l'administration d'Etat sera invité à participer à la réunion du comité national du Fonds alimentaire en octobre 2000 et des informations préalables seront préparées.	Bureau de pays	11.2 Le Ministère de l'administration de l'Etat a reçu des informations fin 2000.
11.3 Ne lancer les activités du Fonds alimentaire dans des districts touchés par les inondations qu'après la fin des opérations d'urgence de fourniture de vivres pour le redressement.	11.3 Les activités du Fonds alimentaire ont débuté dans les zones touchées par les inondations où l'opération d'urgence et les activités vivres pour le redressement étaient arrivées à terme.	Bureau de pays/ gestion du projet	11.3 Identique au rapport précédent.

RECOMMANDATIONS DU PAM (JUILLET 2000)	RÉPONSE IMMÉDIATE DE LA DIRECTION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES (A LA FIN MARS 2001)
11.4 Poursuivre les activités du Fonds dans les zones épargnées par les inondations, mais à titre d'activités pilotes, en les évaluant et en les modifiant en fonction des besoins. Ces activités seront évaluées et revues selon les besoins, après achèvement du cadre logique de travail (septembre 2000) et lancement de la formation sur la gestion des catastrophes dans les communautés.	11.4 Les activités du Fonds alimentaire se sont poursuivies dans les zones épargnées par les inondations. Le cadre logique de travail s'est terminé mi-septembre et la formation dans les communautés a débuté dans les régions centrale (octobre) et méridionale (novembre/décembre 2000).	Bureau de pays/ gestion du projet	11.4 Identique au rapport précédent.
11.5 Prévoir dans le Fonds alimentaire une marge de souplesse, ainsi que la possibilité de passer d'activités de développement à des opérations d'urgence, en inscrivant les deux options dans le mandat des surveillants et dans les lettres d'accord signées avec les partenaires d'exécution.	11.5 La flexibilité sera formalisée lors de l'élaboration du SSP. Le mandat des surveillants du Fonds alimentaire ainsi que les lettres d'accord signées avec les partenaires d'exécution sont en cours d'examen.	Bureau de pays	11.5 Le mandat des surveillants ainsi que les lettres d'accord signées avec les partenaires d'exécution ont été revus.
11.6 Encourager les districts à utiliser les ressources du Fonds alimentaire en complément d'autres activités, en tant que programme de développement intégré.	11.6 La formation actuellement dispensée dans les districts et les communautés (voir 11.4 ci-dessus) insiste sur le programme de développement intégré.	Bureau de pays/ gestion du projet	11.6 Identique au rapport précédent.
11.7 Susciter l'intérêt et le soutien pour le Fonds alimentaire à l'échelon national, notamment au niveau des ONG et des partenaires du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.	11.7 Le Fonds alimentaire a été présenté au cours de toutes les réunions organisées avec les partenaires bilatéraux et des documents d'information ont été remis. Des visites de donateurs sur les sites du Fonds alimentaire, prévues en novembre 2000, sont en cours de préparation.	Bureau de pays	11.7 De nouvelles inondations en 2001 ont sensibilisé les donateurs et les ONG. A l'heure actuelle, un plus grand nombre d'ONG mettent en œuvre les activités du Fonds alimentaire. Des visites de donateurs ont été organisées. Les membres du Conseil se rendront également sur les sites du Fonds alimentaire en juin 2001.





RECOMMANDATIONS DU PAM (JUILLET 2000)	RÉPONSE IMMÉDIATE DE LA DIRECTION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES (A LA FIN MARS 2001)
11.8 Ne pas autoriser la construction d'écoles dans le cadre du Fonds alimentaire, sauf si tous les articles non alimentaires nécessaires sont fournis pour que les bâtiments proposés soient conformes aux normes du Ministère de l'éducation et si l'école fait partie du Plan stratégique du secteur de l'éducation.	11.8 La construction d'écoles a commencé dans les districts ayant reçu l'approbation de la Direction de l'éducation au niveau de la province.	Bureau de pays/ gestion du projet	11.8 Identique au rapport précédent.
12. Anciens microprojets (non intégrés au Fonds alimentaire)			
12.1 Revoir le mécanisme existant d'évaluation des anciens microprojets.	Le Bureau de pays donne son accord: 12.1 Le mécanisme d'évaluation a été changé.	Bureau de pays	12.1 Identique au rapport précédent.
12.2 Constituer un comité neutre, extérieur, pour revoir les projets, en éliminant les évaluations subjectives basées sur le mérite. En fonction des résultats, le comité recommandera que les projets soient: i) immédiatement arrêtés; ii) graduellement suspendus d'ici la fin de la durée du programme de pays; ou iii) intégrés au Fonds alimentaire.	12.2 Un consultant extérieur examine actuellement les microprojets. Les recommandations concernant le ou les futur(s) microprojet(s) seront prises en conséquence, avec la pleine consultation du partenaire d'exécution et de l'institution bénéficiaire.	Bureau de pays	12.2 Une consultation a eu lieu et les recommandations en découlant sont actuellement mises en application.